Index:

LA LANGUE, LES DROITS DES QUEBECOIS

libération

Le fédéral cède au chauvinisme anglo-canadien

Le français est interdit dans les communications air-sol

par LYNE GAUTHIER

Un conflit opposant les contrôleurs anglophones chauvins et l'Association des Gens de l'Air du Québec (AGAQ) dure depuis déjà trois mois. L'enjeu de la lutte est de conserver l'anglais comme langue de l'aviation au détriment du bilinguisme dans les communications air-sol.

Depuis 1974, le gouvernement permet l'usage du français dans les communications air-sol dans cinq petits aéroports du Québec. Suite aux pressions de l'AGAQ et pour ne pas entrer en contradiction flagrante avec sa politique de bilinguisme, le gouvernement Trudeau avait autorisé un programme permettant l'usage du français dans tous les aéroports du Québec.

Il est important ici de noter que c'est une concession que les francophones avaient gagnée grâce à plusieurs luttes pour leurs droits linguistiques. Et c'est ce qui ne fait pas l'affaire des anglophones chauvins qui voient leurs privilèges menacés. Il s'agit de protéger et même d'élargir les gains des francophones.

L'Association Canadienne des Contrôleurs Aériens (CATCA) a fait pression sur le gouvernement et sur Air Canada pour qu'ils annulent ce programme, prétextant que toute autre langue que l'anglais provoquerait des risques d'accident.

Une grève recommandée par les dirigeants de la CATCA et votée le 18 mai dernier à 76%, tandis qu'au Québec les contrôleurs ont voté à 78% contre, a été le début du chantage fait par les unilingues anglophones chauvins sur la politique de bilinguisme du gouvernement.

Le ministre des Transports, Otto Lang, a donc décrété une commission d'enquête spéciale, dirigée par John Keenan, sur toutes les questions de sécurité reliées à l'implantation du bilinguisme dans les communications aériennes. Les vives réactions de l'AGAQ et de plusieurs députés libéraux au sujet de la partialité de Keenan finirent par entraîner sa démission le 7 juin. En effet, Keenan a lui-même inspiré les positions farouchement négatives envers le bilinguisme qu'a prises la CATCA; il est de plus associé organiquement aux pires adversaires du bilinguisme et il a même approuvé un document interne des plus racistes de l'Association Canadienne des Pilotes de ligne (CALPA) daté du 25 juillet 1975.

Suite au départ de Keenan, il y eut de nouvelles menaces de grève si son remplaçant n'était pas acceptable aux yeux de la CALPA. De son côté, l'AGAQ, tout en se félicitant du départ de Keenan, n'estimait pas la partie gagnée et demandait la nomination de deux commissaires enquêteurs.

Le 20 juin, la grève commença pour faire accélérer la nomination d'une nouvelle commission d'enquête "acceptable" à la CATCA et à la CALPA, qui ont d'ailleurs fait fi des injonctions car, selon elles, "il n'est plus sécuritaire de voler au Canada à cause des tensions créées par la situation explosive dans le trafic aérien". Mais l'enjeu de la grève n'est pas la sécurité aérienne mais plutôt contre l'extension du bilinguisme dans l'aviation civile.

Par exemple, une enquête du représentant de Labelle aux Communes, Claude Dupras, révèle que sur 24 pays recensés, 12 pays font usage de deux langues ou plus, l'anglais et la ou les langues nationales sans aucun danger pour la sécurité.

C'est alors que le ministre Otto Lang fit des concessions aux anglophones chauvins sur la politique fédérale du bilinguisme, auparavant "non négociable".

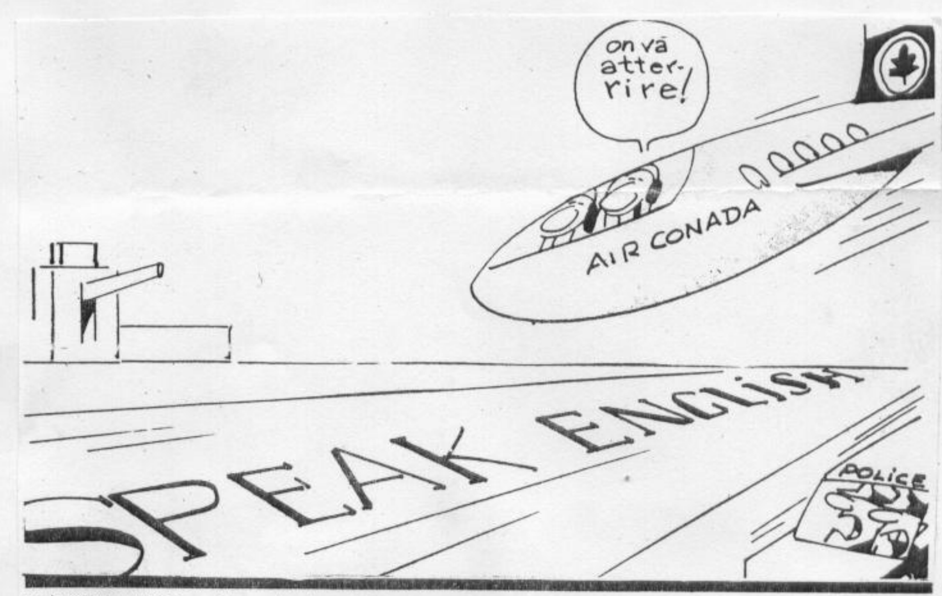
Pour justifier ce recul du fédéral, Trudeau a expliqué le 9 juillet que Lang avait réglé le problème "au meilleur de sa connaissance, devant un groupe très puissant".

Mais dans le même discours, Trudeau a insisté sur l'importance du bilinguisme, car il l'oppose à l'unilinguisme français au Québec. Il a déclaré qu'il faudra expliquer le bilinguisme au Canada-anglais car il est "nécessaire pour éviter la 'séparation' du pays".

Selon La Presse du 29 juin, la CALPA a obtenu plusieurs droits, y compris une surveillance de la commission d'enquête "allant du choix des experts à la rédaction finale", le droit de dissidence étendu, et la soumission de cette question à un vote aux Communes selon les recommandations d'un rapport auquel la CALPA souhaite annexer le sien. Il est bien entendu que d'ici la remise du rapport final de la commission, le français est interdit.

Le mandat de la nouvelle commission Sinclair, Chouinard et Heald a été dénoncé par le juge en chef de la Cour Supérieure du Québec, Jules Deschênes, comme imposant des conditions et des limitations extraordinaires à la liberté d'action et d'ex-

Suite à la p. 2



p.2

pression. De son côté, l'AGAQ a décidé de ne pas participer à l'enquête de la commission et de faire la grève du "zèle" ou "opération sécurité maximale" envers les compagnies qui "ont fait preuve de racisme".

Cette brûlante question d'actualité poussa Jean Marchand à démissionner au début de juillet en affirmant "qu'il ne pouvait pas, après l'entente conclue entre le ministre Otto Lang et les membres de la CATCA et de la CALPA, demeurer dans un gouvernement qui accepte de négocier le bilinguisme".

De son côté, Air Canada fait face à 2 requêtes en injonction prises par le député Serge Joyal. L'une est endossée par 16 pilotes francophones (qui sont menacés d'expulsion de la CALPA, tout comme M. Patenaude de l'AGAQ qui est maintenant suspendu pour 6 mois), et l'autre au nom des 202 mécaniciens francophones. A l'heure actuelle, un front commun composé des pilotes, des mécaniciens, des hôtesses de l'air, des préposés aux billets, des employés de la rampe d'atterrissage et des mécaniciens, est formé à l'intérieur d'Air Canada "pour faire plus de pressions sur leur employeur afin de le forcer à leur reconnaître le droit de parler français sur les lieux de travail" (Montréal-Matin du 8 juillet 76), de forcer la francisation de la compagnie et d'éliminer la discrimination.

Il y a 330 contrôleurs aériens au Québec qui sont majoritairement francophones et bilingues à l'exception d'une soixantaine d'unilingues anglophones qui veulent être transférés. A ce jour, 7 contrôleurs anglophones ont été transférés avec de fortes primes de dédommagement; par exemple, un contrôleur que le seul fait de travailler en présence de francophones "rendait malade", a reçu $35,000.

Le départ subit de ces 7 contrôleurs, suivis probablement par d'autres, pose un problème de personnel important et "pourrait conduire à un état qui permettrait de prétexter aisément le manque de contrôleurs pour abattre l'ouvrage nécessaire" (Le Jour du 7 juillet 76). A cet effet, le ministre Otto Lang a confirmé l'existence de plans -- applicables "en situation d'urgence" -- selon lesquels les communications aériennes importantes actuellement sous la responsabilité de Dorval seraient dirigées sur Toronto et Moncton.

Suite aux controverses autour de la politique de bilinguisme du gouvernement fédéral, celui-ci "vient de s'opposer à ce que les sociétés ou organismes de la Couronne demandent au Québec un certificat de francisation aux termes de la loi 22... La réaction du fédéral au bill 22 est d'autant plus importante que plusieurs entreprises privées hésitent maintenant à se conformer aux règlements stipulés par la loi 22" (La Presse du 5 juillet 76).

Par ces faits troublants, on peut maintenant définir la politique de bilinguisme au Canada: le bilinguisme, c'est parler anglais; les anglophones sont bilingues par définition et les francophones doivent parler anglais. De son côté, Bourassa en vient à la conclusion que si le gouvernement fédéral est incapable de faire respecter l'utilisation du français en sol québécois et ailleurs, il faudra modifier la constitution canadienne pour y inclure des garanties culturelles aux Québécois.

L'AGAQ bénificie de l'appui de l'Assemblée nationale du Québec, adopté à l'unanimité le 30 juin, des députés libéraux francophones, de la CSN, de la FTQ, de l'Association de Pilotes et de Contrôleurs de langue française, et, d'après certains sondages, de la majorité de la population québécoise.

Malheureusement, le NPD, parti ouvrier au Canada-anglais qui se plaint de ne pas avoir l'appui des Québécois, a manqué l'opportunité de défendre les travailleurs francophones contre le chauvinisme anglophone. Le NPD a la même politique que les autres partis: c'est la principale raison pour laquelle il reçoit peu de votes au Québec lors des élections.

Pour sa part, le PQ a été long à réagir et a appuyé la lutte des francophones dans le même sens que Bourassa et son parti libéral. Comme d'habitude, le PQ ne propose rien comme action concrète pour gagner les revendications des contrôleurs francophones.

Libération appuie sans contredit la lutte des contrôleurs francophones pour leur droit de travailler en français. Mais Libération ne fait pas que l'appuyer, il exige que les syndicats lancent le mot d'ordre de descendre dans la rue pour défendre nos droits. Il n'y a plus beaucoup de choix dans les moyens d'action pour les Gens de l'Air, étant donné qu'ils ne sont pas entendus par le gouvernement, il ne leur reste qu'à mobiliser un grand nombre de Québécois dans la rue pour défendre leurs droits.

Pour sa part, Roger Demers, le président de l'AGAQ, entend entreprendre des procédures pour obtenir que les contrôleurs du Québec, membres de la CATCA, ne soient plus assujettis à l'unité d'accréditation pan-canadienne et puissent former leur propre syndicat, ce qui est leur droit. Car les dirigeants de leur syndicat ne défendent pas leurs droits devant les patrons, et de plus, leurs cotisations servent à publiciser le chauvinisme contre eux et la discrimination dans l'embauchage et l'avancement.

La tactique de la CALPA et de la CATCA tout comme celle de CFCF l'automne dernier, pour faire avancer la lutte contre les droits des francophones et pour obtenir de plus grandes concessions de la part du gouvernement, fut de sensibiliser les masses canadiennes-anglaises dans une voie chauvine. Il nous faut donc faire de même et convaincre les Canadiens-anglais de se joindre aux masses québécoises dans cette lutte pour défendre le droit des contrôleurs de travailler en français, car ce n'est que le mouvement de masse qui peut faire bouger le gouvernement en notre faveur.

libération

Les racines et la portée de la lutte pour le français dans l'aviation



par JOE YOUNG

La crise autour de la question de la langue dans l'aviation est loin d'être terminée. Trudeau lui-même a déclaré que c'est la pire crise que le Canada ait traversé depuis la crise de la conscription en 1944.

Les pilotes d'Air Canada ont gagné une victoire importante au début de septembre quand le juge Jules Deschênes a ordonné à Air Canada de traduire ses manuels de vol en français et de cesser d'empêcher ses pilotes d'utiliser le français comme langue de travail. Pourtant, le jugement ne touchait pas le règlement interdisant l'emploi du français dans les communications air-sol, sauf pour quelques cas limités. De plus, immédiatement après cette décision, Air Canada a entamé un appel devant la Cour d'appel.

Le 19 août, l'Association des Gens de l'Air du Québec (AGAQ) avait commencé des procédures contre le ministre fédéral du Transport, Otto Lang, et le procureur général du Canada, en vue de faire annuler l'ordonnance rendue le 23 juillet dernier par Lang interdisant aux pilotes et aux contrôleurs francophones d'utiliser le français dans l'exercice de leurs fonctions.

A la fin d'août, un comité très large d'appui à l'AGAQ s'est formé, coordonné par Guy Bisaillon, un syndicaliste péquiste. Parmi les personnalités et organisations qui appuient le comité, on retrouve le ministre des Richesses naturelles du Québec, Jean Cournoyer, des têtes d'affiche du PQ, de la FTQ, de la CSN, du NPD Québec, des membres des partis politiques fédéraux, du monde du spectacle, le maire de Longueuil, le ministère des Communications du Québec, et la Ligue des Droits de l'Homme. Le ministère des Communications du Québec a mis tous ses services à la disposition de l'AGAQ.

Selon La Presse du 31 août, un vaste rassemblement est planifié pour la fin de septembre. Quoiqu'on puisse douter de la volonté d'un comité formé par des politiciens bourgeois, d'organiser une mobilisation de masse en défense de la langue française, la formation d'un tel comité est une indication importante de l'appui massif pour la lutte des gens de l'air.

Pourquoi y a-t-il continuellement des crises autour de la question de la langue? Pourquoi cette question devient-elle plus brûlante maintenant? Quelle est la véritable portée de la politique de bilinguisme du gouvernement?

Depuis le temps de la conquête, on a établi l'anglais comme langue de privilège au Québec et comme langue des affaires. Comme les capitalistes du monde entier, les capitalistes anglais ont compris l'avantage d'opprimer et de surexploiter des groupes distincts sur la base de la couleur de leur peau et/ou sur la base de leur langue. Au Québec, ils ont établi un système d'oppression nationale des Québécois sur la base de leur différence culturelle et avant tout sur la base de la langue française.

Les salaires des Québécois sont plus bas que ceux des Canadiens-anglais même pour un emploi semblable; on retrouve la majorité des Québécois dans les catégories d'emploi les moins payants; et au Québec, le taux de chômage est plus élevé.

A cause de cette surexploitation, les capitalistes font plus de profits au Québec. De plus, les capitalistes utilisent l'oppression nationale des Québécois afin d'attiser les divisions entre les travailleurs canadiens-anglais et québécois.

Les travailleurs canadiens-anglais sont mieux payés et ont les meilleurs emplois au Québec et à travers le Canada. Quand les Québécois luttent contre leur oppression nationale, les patrons disent aux travailleurs anglophones que ces luttes menacent leurs emplois. Ils encouragent les attitudes chauvines envers les Québécois afin de détourner les travailleurs canadiens-anglais du vrai problème qui est le système capitaliste.

La véritable raison qui pousse les contrôleurs et les pilotes anglophones à lutter contre l'introduction du français dans les aéroports du Québec, est leur désir de garder les meilleurs emplois; le prétexte de la sécurité est un écran de fumée: plusieurs pays en Europe utilisent deux langues ou plus dans les communications aériennes.

Les francophones sont sous-représentés parmi les pilotes et les contrôleurs, qui ont des emplois bien rémunérés. Chez Air Canada, les anglophones détiennent 93% des postes de pilotes. Chez les mécaniciens d'aviation, on ne compte que 40% de francophones au Québec (chiffres fournis par l'AGAQ).

Dans le contexte de la crise économique, les travailleurs anglophones ont peur de perdre leurs emplois relativement privilégiés aux mains des francophones à travers l'introduction du français comme langue de travail. Mais la solution n'est pas de maintenir les privilèges des anglophones, mais de lutter pour le droit des francophones à de meilleurs emplois et à travailler en français. C'est seulement sur la base d'un appui des travailleurs anglophones à ces droits fondamentaux des Québécois qu'on peut organiser une lutte commune pour le plein emploi pour tous.

Ce n'est pas par hasard qu'on voit en ce moment un accroissement des attaques contre la langue française -- d'abord la campagne chauvine du poste radiophonique anglophone CFCF contre la loi 22, la campagne actuelle contre le français dans les communication aériennes, et la controverse continuelle autour du bilinguisme dans la fonction publique fédérale.

L'adoption des mesures Trudeau a marqué un tournant important au Canada -- une augmentation des attaques contre les travailleurs pour leur faire payer le coût de la crise économique du capitalisme canadien. Surtout dans cette situation, la bourgeoisie canadienne utilise toutes les attitudes réactionnaires afin de diviser les travailleurs. Les préjugés anti-Québécois parmi les travailleurs canadiens-anglais sont un outil fort utile pour détourner la lutte de ces travailleurs contre leurs vrais ennemis: les patrons et l'Etat.

Le tonnerre de huées qui a accueilli les annonces en français pendant le match de hockey du 7 septembre à Toronto entre le Canada et la Suède, est

suite à la p. 2

p.2

un exemple frappant du chauvinisme anti-Québécois. Selon La Presse du 8 septembre, "Pendant toute la première moitié de la rencontre, les spectateurs criaient des injures aux francophones de l'équipe dès qu'ils s'emparaient de la rondelle". Cet incident indique une augmentation du sentiment anti-Québécois parmi les anglophones.

Il est très important de convaincre les travailleurs anglophones d'appuyer les droits nationaux des Québécois. Le fait que 57% des contrôleurs aériens d'Ottawa, qui sont majoritairement anglophones, aient voté contre la grève réactionnaire des contrôleurs en juin, indique la possibilité de gagner les travailleurs anglophones à une juste position.



Michel Lambert/Libération

Le président de l'AGAQ, Roger Demers.

La crise linguistique a fortement ébranlé le Parti Libéral qui subit une contradiction importante. Il est le premier parti du capitalisme canadien et un défenseur acharné du fédéralisme. En même temps, une grande partie de sa base électorale se trouve au Québec et subit la pression nationaliste des masses québécoises. C'est à cause de cette pression que Marchand a démissionné du cabinet fédéral et que Bourassa a fait voter à l'unanimité un appui à l'AGAQ.

En réponse à la montée nationaliste des années 60, le Parti Libéral, sous la direction de Trudeau, Marchand et Pépin, a introduit la politique de bilinguisme afin de convaincre les Québécois d'abandonner la lutte pour l'indépendance et pour un Québec français, en leur faisant miroiter la possibilité de gagner leurs droits au sein de la Confédération.

Mais la capitulation rapide du gouvernement fédéral face à l'offensive réactionnaire des contrôleurs et des pilotes anglophones, a démontré clairement aux Québécois qu'ils ne peuvent pas compter sur le gouvernement Trudeau pour défendre leurs droits linguistiques. Même les concessions minimes des années passées sont sous attaque maintenant et l'extension du droit de parler français est férocement réprimée, comme dans le cas du français dans les aéroports du Québec.

La crise linguistique a convaincu davantage les Québécois qu'il faut gagner l'indépendance pour gagner les droits linguistiques. Le fait que l'Assemblée nationale a voté un appui unanime à l'AGAQ sans pouvoir faire respecter la langue française dans l'aviation, indique clairement l'impotence d'un gouvernement provincial sans pouvoir réel pour défendre la culture québécoise.

D'autre part, on ne peut pas compter sur les politiciens bourgeois de l'Assemblée nationale, qu'ils appartiennent au Part Libéral ou au Parti Québécois, pour gagner les droits linguistiques et l'indépendance. Même s'ils ont voté une résolution à l'unanimité, ils ont refusé de mobiliser les Québécois dans la rue en défense de leur langue, alors qu'une telle mobilisation -- des manifestations, des assemblées de masses et des grèves -- est essentielle à la victoire de la lutte de libération des Québécois.

Ce sont les syndicats qui doivent prendre la tête du mouvement d'appui à l'AGAQ. Des actions de masses doivent être organisées pour le droit de travailler en français dans l'aviation et dans toutes les autres arènes de travail.

libération (avril 1977)

Le PQ aux prises avec le problème linguistique

par PAUL KOURI

Le message inaugural livré à l'Assemblée nationale le 8 mars dernier était fidèle à l'objectif exprimé à maintes reprises par Lévesque avant l'élection de son parti: gouverner le Québec dans le cadre de la Confédération d'une façon "responsable".

Le projet de loi le plus important cette session sera sans doute celui sur la langue, qui remplacera la loi 22. Ce problème fut la pierre d'achoppement des gouvernements précédents.

Le nouveau premier ministre a proposé que pour les minorités "qui ont adopté ou conservé l'anglais comme langue principale, la loi devra également, avec sérénité, et pourquoi pas avec générosité, leur permettre de maintenir, à l'école et ailleurs, leur propre identité".

Le PQ prétend vouloir protéger les droits linguistiques des francophones. Mais ces droits ne se feront jamais respecter sans l'élimination des privilèges de l'anglais qui découlent de la domination du Québec par le capital anglo-canadien et américain. Ce ne sont pas la langue et la culture anglaise qui sont menacées ici; c'est le français!



L'opposition ne manquera pas de se manifester face à des concessions sur ce point élémentaire. Déjà, elle s'est manifestée au congrès du PQ de la région de Montréal qui a eu lieu les 19 et 20 mars. Une majorité a voté une résolution en faveur de l'école française pour tous, en opposition aux députés péquistes Claude Charron et Gilbert Paquette qui défendaient le maintien des écoles publiques anglaises.

Contrairement au discours qu'il a prononcé à New York en janvier devant l'Economic Club et qui a provoqué une vive réaction des fédéralistes, Lévesque n'a pas insisté cette fois-ci sur l'objectif déclaré du PQ de sortir le Québec de la Confédération.

En fait, il a réussi le tour de force de ne pas prononcer le mot "indépendance" une seule fois. Lorsqu'il a fait référence à l'option péquiste de "souveraineté nationale", il a tout de suite ajouté qu'elle se ferait dans le cadre d'une "nouvelle association" avec le reste du Canada. Il a promis un projet de loi sur le référendum, mais n'a pas précisé la date ni les modalités.

Le discours portait surtout sur une série de mesures législatives et administratives visant à rehausser la crédibilité des institutions de l'ordre capitaliste. Selon Lévesque, cette crédibilité "est dangereusement entamée par les temps qui courent".

Cette fois-ci, les porte-parole de la classe dirigeante ont bien accueilli son discours. Vincent Prince, éditorialiste à La Presse, l'a qualifié de "rassurant".

Prince a aussi souligné que le PQ compte ouvertement sur la coopération de tous les secteurs de la population, surtout des syndicats. Les représentants de la classe dominante reconnaissent que ce gouvernement d'allure progressiste a une plus grande capacité de récupérer la radicalisation profonde dans des voies inoffensives.

En effet, le thème central du discours était la perspective de "coopération" ouvrière-patronale-gouvernementale, ce qu'on espère voir se dégager au sommet économique.

Les patrons n'étaient pas les seuls à bien accueillir le message inaugural. Pour Louis Laberge, président de la FTQ, il "indique clairement la détermination du gouvernement d'agir en fonction des intérêts de la majorité des Québécois".

Des représentants de la CEQ et de la CSN ont soulevé quelques problèmes du discours mais n'ont nullement critiqué la thèse centrale de "concertation".

Il y a effectivement d'autres problèmes.

Les dizaines de millions de dollars promis pour lutter contre le chômage ne constituent qu'une goutte d'eau dans un désert de 300,000 chômeurs québécois.

Lévesque n'a prononcé qu'une phrase sur le problème des garderies. Pas un seul mot pour les femmes qui ont présenté le manifeste pour l'avortement libre et gratuit à l'ouverture de l'Assemblée nationale.

Il a promis quelques réformes sociales nécessaires, comme des médicaments gratuits pour les personnes âgées, l'accélération du programme de soins dentaires gratuits pour les enfants et un régime public d'assurance-automobile. Il y avait des promesses vagues d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail.

Mais ces promesses sont loin d'être adéquates pour combler les besoins de la majorité des Québécois. Face à la crise économique, le nouveau régime sera obligé de poursuivre la politique d'austérité de l'ancien régime. Les concessions accordées avec la main gauche seront donc reprises par la main droite.

libération
mai 1977

Le Livre blanc défend-il vraiment les droits des francophones?

par SUZANNE CHABOT

"Désastreux! Irréalisable! Inacceptable! Discriminatoire! Emotionnel! Ce document manifeste une certaine forme de racisme à l'égard des anglophones."

C'est ainsi que Pierre Desmarais II, le président du Conseil du Patronat du Québec, a accueilli le Livre blanc sur "la politique québécoise de la langue française" déposé le 1er avril dernier par Camille Laurin, le ministre d'Etat au Développement culturel du gouvernement péquiste.

Selon le rédacteur de The Gazette, Ross Munro, le Livre blanc "est un document extrêmement dur, inutilement coercitif, et qui harcèle inutilement les minorités anglophones".

Les maires des municipalités anglophones dans la région de Montréal ont tous fait des déclarations fracassantes, disant que le Livre blanc est "l'oeuvre d'idéalistes racistes", "un coup de matraque inacceptable", du "totalitarisme", etc.

Au Canada-anglais, réactions similaires:

Le premier ministre Trudeau: "document rétrograde et étriqué" représentant un "retour au moyen âge".

L'ancien premier ministre John Diefenbaker: "inconstitutionnel et potentiellement séditieux".

David Lewis du NPD: "le Livre blanc menace la survie culturelle des Anglais au Québec".

Et évidemment, pour ne pas briser la tradition, au moins une compagnie, en l'occurence Northern Telecom, a menacé de déménager son siège social en-dehors du Québec si le Livre blanc devenait loi. La Banque Royale a aussi menacé de déménager à Toronto.

Que contient donc le Livre blanc pour provoquer des réactions aussi violentes et extrêmes?

Pas tellement plus que la loi 22. Mais dans le contexte actuel, alors que le gouvernement est constitué par un parti qui prétend réaliser l'indépendance nationale du Québec, toute mesure, même modeste, en faveur des francophones, est vue par les adversaires de l'indépendance comme un autre pas vers celle-ci.

Une analyse partielle

Au premier abord, le Livre blanc semble très radical. Les deux premiers chapitres du Livre blanc qui précèdent la Charte comme telle, notent avec justesse le statut de seconde classe qui est réservé au français au Québec, la domination des anglophones, comment la langue est reliée au statut social et économique, comment la survie du français est menacée, et réfutent le bilinguisme et la théorie des "droits acquis" des anglophones.

Dans cette partie du document, on explique par exemple qu'il est très compréhensible que les immigrants préfèrent s'intégrer à la communauté anglophone car "le pouvoir d'assimilation du groupe dominant est toujours plus fort que celui du groupe dominé. L'immigrant qui vient au Québec parce qu'il cherche à améliorer son sort et celui des siens sera porté à rallier la communauté qui semble la plus puissante, la plus influente et la mieux nantie."

En se référant aux études qui ont été faites, on explique que "dans l'entreprise, le français est, dans une très large mesure, la langue des petits emplois et des faibles revenus" et que "la Confédération canadienne défavorise les francophones, notamment au Québec".

Toutes ces affirmations sont parfaitement justes et c'est probablement la lecture de cette partie du document qui a le plus effrayé les anglophones. Mais ils peuvent se rassurer en lisant la Charte car le PQ n'a pas tiré les conclusions logiques et maintient l'essentiel de leurs privilèges, auxquels ils ont droit à cause de "leur présence historique et de leur nombre".

Une loi 22 légèrement modifiée

En fait, le Livre blanc n'est pas tellement différent de la loi 22 et comme cette dernière, prétend faire deux choses qui sont irréconciliables: défendre les droits du français et préserver les privilèges des anglophones.

Comme la loi 22, par exemple, le Livre blanc dit que les lois ne seront adoptées et sanctionnées qu'en français et on ajoute ensuite que l'Etat produira sans délai une traduction des lois en anglais...

Toute documentation émanant de l'administration publique sera unilingue française mais on pourra toujours s'adresser à l'Etat et en obtenir une réponse dans une autre langue.

Les divers paliers de l'administration publique auront un délai de six ans pour se "franciser", mais ceci excepte les écoles, collèges, universités, services de santé et services sociaux.

Au contraire de la loi 22, il devient obligatoire pour les entreprises de plus de 50 employés de se "franciser".

Mais cette partie du Livre blanc est aussi très ambigue car on y dit qu'"on devra tenir compte dans les programmes de francisation des relations que l'entreprise peut avoir avec l'étranger, ainsi que du cas particulier que constituent les sièges sociaux au Québec par des sociétés dont l'activité s'étend hors du Québec". Qu'est-ce que cela signifie? Cela ouvre la porte à un nombre incroyable d'exceptions!

suite à la p. 2



Les quelques concessions faites par le PQ aux francophones dans son Livre blanc, sont le résultat des mobilisations comme celle-ci.

L'affichage public sera désormais unilingue français, contrairement à la loi 22 qui permettait qu'il soit anglais pourvu qu'il y ait une version française.

Ces quelques concessions faites aux francophones sont le produit des luttes militantes et des mobilisations des Québécois au cours des dernières années pour revendiquer leur droit au français.

Sur la langue de l'enseignement, la Charte établit des critères différents pour l'accès à l'école anglaise (qu'un des parents soit allé à l'école anglaise primaire au Québec, qu'un des parents soit allé à l'école anglaise en-dehors du Québec à condition qu'il réside au Québec au moment de l'adoption de la loi, ceux qui vont déjà à l'école anglaise ainsi que leurs frères et soeurs cadets et ceux qui séjournent temporairement au Québec), mais garde le même principe fondamental que la loi 22: que les anglophones ont le "droit" d'avoir leur système scolaire public en anglais. Comme la loi 22, la solution à l'anglicisation est que l'accès à ces écoles anglaises soit restreint et par le fait même, on met tout le poids de l'anglicisation sur les immigrants.

On maintient deux catégories de citoyens: les favorisés qui vont à l'école anglaise et qui auront accès aux privilèges qui en découlent, et les francophones et immigrants qui sont limités au ghetto de la langue française.

En résumé, le Livre blanc laisse aux anglophones l'essentiel de leurs privilèges: un réseau scolaire anglais de la maternelle à l'université, un réseau d'institutions hospitalières et de services sociaux qui continueront à fonctionner en anglais, un réseau d'institutions culturelles (journaux, radio, télé, centres d'art, etc.), toutes ces institutions étant subventionnées par l'Etat, etc.

Comment établir un Québec français

C'est parce que le capital parle anglais que les anglophones ont les meilleurs emplois, les salaires les plus hauts et un taux de chômage plus bas. Le français est menacé de disparution. C'est pour ces raisons que de plus en plus de Québécois réclament des mesures spéciales pour établir une situation où la majorité pourra étudier, travailler et vivre dans sa langue sans discrimination.

La proposition du PQ de garder le système scolaire public anglais ne peut qu'aggraver l'oppression linguistique des francophones et augmenter les frictions entre ceux qui peuvent fréquenter les écoles anglaises privilégiées et ceux qui ne le peuvent pas.

Comme l'a souligné Lysianne Gagnon dans un article sur le Livre blanc paru dans La Presse du 16 avril, il n'y a que deux possibilités. Soit qu'on laisse mourir le français en accordant le libre choix à tous, soit qu'on établit un seul système scolaire public, laic et français pour tous.



L'établissement de ce système scolaire unique, de pair avec d'autres mesures comme des cours spéciaux financés par le gouvernement pour enseigner le français aux anglophones adultes, seraient des mesures importantes vers l'établissement du français comme la langue réelle au Québec.

Plusieurs mesures concrètes pour défendre les droits linguistiques des francophones peuvent être gagnées avec des luttes de masse. Mais toute victoire dans ce sens sera fragile aussi longtemps que l'impérialisme dominera le Québec.

En dernière analyse, les travailleurs québécois doivent prendre en main l'économie du Québec et former leur propre gouvernement; ils doivent chasser l'impérialisme canadien-anglais et américain pour jeter les bases d'une société socialiste qui éliminera tous les privilèges.

Pour cette raison, de plus en plus de Québécois se rendent compte que la lutte pour leurs droits linguistiques est reliée à la lutte pour un Québec indépendant et socialiste.

La Ligue Socialiste Ouvrière et la Loi no. 1

Pour un Québec français!

(Ce qui suit est une soumission de la Ligue Socialiste Ouvrière à la Commission Parlementaire sur le projet de loi no. 1 -- NDLR.)

La Ligue Socialiste Ouvrière/League for Socialist Action (LSO/LSA) est une organisation bi-nationale qui se bat pour un Québec indépendant et socialiste. Nous sommes partisans de la lutte pour les droits linguistiques des francophones, au Québec et au Canada-anglais.

Nous sommes d'accord avec le principe exprimé dans le Livre blanc sur la politique québécoise de la langue française: "Le Québec que nous voulons construire sera essentiellement français. Le fait que la majorité de sa population est française y sera enfin nettement visible: dans le travail, dans les communications, dans le paysage,... Il ne sera donc plus question d'un Québec bilingue."

Nous sommes ainsi profondément engagés dans la lutte pour un Québec français. Pourtant, nous ne croyons pas que les Québécois puissent réaliser ce but avec le projet de la loi no. 1.

Le Livre blanc rejette la notion des "droits acquis" des anglophones du Québec. C'est très juste, car ce sont des "droits" conquis, des privilèges, maintenus par la Confédération.

La minorité anglophone tire profit du maintien de l'oppression de la majorité francophone. Même les travailleurs anglophones sont relativement privilégiés par rapport aux travailleurs francophones: les anglophones ont accès aux meilleurs emplois, aux meilleures écoles, aux meilleurs hôpitaux, etc. Le réseau anglais d'hôpitaux, d'écoles, de radio et télévision publics, etc. fait partie des "droits acquis" des anglophones.

Il ne s'agit pas, en éliminant ces "droits acquis", d'éliminer ou de chasser les anglophones comme le craignent certains d'entre eux. Il est question tout simplement d'éliminer leurs privilèges!

Mais le Livre blanc ne propose pas l'élimination de ces privilèges; il défend le maintien de toutes ces institutions favorisées, et cela aux dépens des francophones.

Le dernier recensement (1971) révélait que 3,000 personnes étaient devenues francophones dans les dix années précédentes au Québec, alors que 99,000 personnes étaient devenues anglophones.

Ces chiffres en disent long sur la réalité: les droits des francophones sont bafoués. Il faut prendre des mesures spéciales pour renverser cette situation. Il est évident que le français et la culture québécoise sont menacés. Ce n'est nullement le cas avec l'anglais.

Le Livre blanc met dans le même panier, tous les "groupes minoritaires". Mais être minoritaire ne signifie pas nécessairement être opprimé.

Les francophones, qu'ils soient minoritaires au Canada-anglais, ou majoritaires au Québec, subissent une oppression nationale.

Les Inuits, les Amérindiens et les Noirs sont victimes du racisme de cette société. Et certains groupes ethniques comme les Italiens et les Grecs subissent une discrimination.

Mais les anglophones au Québec sont les mieux traités, même s'ils sont minoritaires.

Les Québécois revendiquent simplement pour leur langue le même statut que celui dont jouit la majorité dans la plupart des pays du monde.

Des écoles françaises pour tous!

Le maintien du système scolaire public anglais, tel que proposé dans la loi no. 1, est inacceptable!

Comme l'affirme le Livre blanc, "Langue des affaires et souvent condition essentielle à l'emploi, langue de la 'promotion' sociale, l'anglais exerce sur l'immigrant un attrait compréhensible". Laissés à leur libre choix, la quasi-totalité des anglophones, une bonne partie des immigrants et une minorité significative de francophones qui sont éligibles, selon le projet de loi no. 1, à fréquenter des écoles anglaises, vont continuer à le faire.

Cette proposition maintient les divisions entre les anglophones d'une part et les nouveaux immigrants et les francophones d'autre part. Une telle loi serait discriminatoire envers ces derniers, les seuls pour lesquels l'accès à la "promotion" dans le monde du travail serait bloquée.

Aussi longtemps que les écoles anglaises publiques existent, les patrons auront une base pour favoriser d'abord ceux qui ont eu une éducation en anglais.

La LSO revendique, comme seule solution équitable à ce dilemme, la mise sur pied d'un système scolaire unique, laic, public et français pour tous. Divers organismes syndicaux, comme le Centrale de l'Enseignement du Québec et la Conféderation des Syndicats Nationaux, ont aussi adopté des positions allant dans ce sens.

Des porte-parole de la communauté italienne et d'autres groupes ethniques se disent prêts à accepter un tel système scolaire.

Evidemment, une période de transition sera nécessaire. Le gouvernement doit tout faire pour faciliter l'apprentissage du français par les anglophones, en établissant des cours de français pour ceux qui font partie actuellement du système scolaire anglais, ainsi que pour tous les adultes qui désirent en profiter.

L'anglais pourrait être enseigné comme langue seconde facultative. Probablement que, dans ces conditions, un bon nombre de personnes déciderait d'apprendre l'anglais, qui est une langue important ailleurs en Amérique du Nord. Peut-être d'autres préféreraient apprendre l'espagnol, la langue de la majorité aux Amériques. Mais elles étudieraient ces autres langues de leur propre gré et non parce qu'elles leur seraient imposées.

Le français, langue de travail

Se basant sur les données du recensement de 1971, une étude effectuée récemment par le professeur François Vaillancourt de l'Université de Montréal démontre que les francophones sont toujours opprimés sur une base linguistique.

Selon cette étude, les francophones se retrouvent au dernier rang des salariés, ce qui représente une détérioration par rapport à la situation en 1961.

Même les francophones bilingues gagnaient 19% de moins que les anglophones unilingues en 1971. Les anglophones constituaient 14% de la population mais occupaient 31% des postes administratifs.

Mais les mesures proposées dans le projet de loi no. 1, visant à faire du français la langue du travail, sont très vagues et peu efficaces.

Le projet de loi no. 1 propose des comités tripartites (gouvernement-patrons-travailleurs) pour régler les problèmes d'application de la loi. La LSO croit que les travailleurs devront contrôler l'application de la loi, qu'ils devront avoir le droit de grève en cas de discrimination linguistique.

Le projet de loi propose des amendes ridicules allant jusqu'à $5,000 pour les compagnies qui transgressent la loi. Nous croyons qu'il faut plutôt nationaliser les compagnies qui refusent d'appliquer la francisation. Il faut refuser de faire exceptions pour les sièges sociaux, tel que proposé par le projet de loi.

Il faut nationaliser aussi les banques et les compagnies qui fuient le Québec avec leur capital. Si Power Corporation, la Banque Royale, Sun Life, Pratt & Whitney, CIL, Bell Canada, etc. refusent d'accepter que les travailleurs parlent le français au travail, qu'on les nationalise! Finissons avec le chantage et le "terrorisme économique" de ces compagnies!

Voilà quelques exemples des mesures que propose la LSO. Mais on ne peut séparer la lutte contre l'oppression linguistique de celle pour la libération nationale et sociale. Aussi longtemps que le Québec est dominé par l'impérialisme canadien et américain, les Québécois seront opprimés et leurs droits seront brimés.

Le gouvernement péquiste défend, en dernière analyse, les intérêts des capitalistes. Les travailleurs constituent la seule classe capable de mener à bien la lutte pour l'indépendance réelle et pour le socialisme.

C'est pour cette raison que la LSO participe à la campagne, pour que les syndicats lancent un parti des travailleurs, un parti capable de diriger la lutte pour l'indépendance et pour un gouvernement des travailleurs.

En plus d'entreprendre des démarches immédiates pour former un tel parti, les syndicats doivent prendre la direction de la lutte pour les droits nationaux et linguistiques: organiser des assemblées publiques, des manifestations dans la rue pour riposter contre la campagne chauvine qui vise à nier aux Québécois leur droit à l'autodétermination.

Ce sont de telles mobilisations qui vont contribuer le plus à la réalisation d'un Québec français.





LUTTE OUVRIERE
pour la république des travailleurs du Québec
pour l'indépendance et le socialisme

A bas la campagne chauvine contre la loi 101!

L'offensive droitière contre la Charte du francais du gouvernement péquiste se poursuit. Le 30 septembre, trois avocats montréalais ont entamé des prodécures légales devant la Cour supérieure en vue de faire déclarer inconstitutionnelles les dispositions de la loi 101 qui proclament le francais comme la langue officielle de la législation et de la justice au Québec.

Ce défi au droit de l'Assemblée nationale à légiférer sur la langue nationale du Québec repose sur la section 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) qui prévoit un choix du français ou de l'anglais aux parlements et aux tribunaux d'Ottawa et de Québec.

Il ne s'agit pas de la seule tentative des forces réactionnaires de la communauté anglophone montréalaise de mettre en échec la loi 101. La Protestant School Board of Greater Montreal (PSBGM) a réitéré le 26 septembre sa demande au fédéral de soumettre à la Cour suprême du Canada la question de la légalité de la loi 101. La PSBGM a mené une campagne cet automne pour passer outre à la loi en acceptant l'inscription de tous ceux qui en faisaient la demande, le tout au nom de la "liberté de choix" de la langue de l'enseignement.

UNE OFFENSIVE CHAUVINE

En réalité, il s'agit d'une autre étape dans la campagne chauvine dirigée contre les droits nationaux des Québécois.

En 1974, face à une campagne réactionnaire contre la loi 22 du gouvernement libéral et contre ses quelques concessions minimes aux revendications linguistiques des Québécois, le gouvernement fédéral a essayé de calmer la situation, en vantant plutôt les "mérites du bilinguisme" à l'échelle du Canada.

Mais la loi 101, qui fait des concessions presqu'aussi minimes, a été adoptée en 1977 dans un autre contexte — celui d'un gouvernement péquiste. Le droit de l'Assemblée nationale à adopter une loi linguistique devient alors étroitement relié au droit des Québécois à décider de leur sort dans un sens plus large — le droit à l'indépendance nationale. L'enjeu de l'opposition à la loi 101 s'élargit donc à la question du référendum sur l'indépendance.

Quelle est la réaction d'Ottawa cette fois-ci? Le cabinet fédéral est en train d'étudier un rapport du ministère de la Justice sur la constitutionnalité de la loi 101. Et Trudeau se dit très favorable à l'idée de la soumettre à la Cour suprême. Ainsi, les adversaires de l'indépendance du Québec se présentent comme les défenseurs les plus acharnés de la liberté de tous à apprendre la langue de leur choix!

L'ANGLAIS, LA LANGUE DU CAPITAL

La réalité est tout autre. Il n'y a pas de liberté de choix pour les francophones à l'intérieur de l'État canadien. Au Québec, on a le "choix" suivant: travailler en anglais ou chômer en français; avancer en anglais ou travailler à bon marché en francais. Hors Québec, on a simplement écarté toute prétention de choix: tout se fait en anglais.

C'est avant tout les impérialistes canadiens et américains qui proditent de cette situation. Leurs intérêts sont protégés par l'État canadien, ses lois et ses tribunaux. À l'heure actuelle, c'est l'anglais qui est la langue du capital: les privilèges économiques, sociaux et culturels accordés à ceux qui parlent l'anglais constituent un des acpects des plus évidents de l'oppression nationale des travailleurs québécois.

Même la plupart des travailleurs non francophones sont relativement privilégiés par rapport aux travailleurs québécois: ils ont accès aux meilleurs emplois, aux meilleures écoles, aux meilleurs hôpitaux.

C'est cette division de la classe ouvrière qui permet aux impérialistes d'augmenter leurs profits en gardant plus bas les salaires des travailleurs québécois.

Et malheureusement, la loi 101 du PQ se prête au maintien de ces divisons. Malgré quelques énoncés de principes très justes, concernant le français comme langue du travail, des lois et des tribunaux, la loi 101 défend encore la division entre anglophones, immigrés et francophones au niveau scolaire.

Le maintien du système scolaire anglais est une des sources de privilèges accordés aux anglophones de souche. Au lieu d'établir un système scolaire unique, laic, public et francais, comme le propose plusieurs syndicats, y compris la CEQ, la PQ a trouvé une nouvelle formule pour déterminer qui aura le privilège de fréquenter l'école anglaise et qui sera obligé d'étudier en français.

Un grand nombre de travailleurs immigrés et même beaucoup de Québécois s'opposent à cette loi précisément parce qu'ils veulent avoir la même possibilité que les anglophones de souche à améliorer le sort de leurs enfants en leur apprenant la langue qui domine socialement et économiquement — l'anglais.

Aussi longtemps qu'on a deux systèmes scolaires divisés selon la langue et la religion, les conflits sur cette question continueront et les travailleurs immigrés seront utilisés comme pions dans l'offensive chauvine contre l'indépendance du Québec.

Mais le PQ n'ose pas remettre en cause la source de l'oppression nationale, y compris l'oppression linguistique — le système capitaliste. Car il laisse en place l'emprise des corporations impérialistes sur la vie économique, sociale et politique du Québec. Et ce sont ces corporations qui profitent du statut inférieur des travailleurs québécois et de la division entre francophones et non francophones, qui soutiennent l'offensive chauvine contre le Québec.

Coleen Levis